

Le comité cycliste de la Guadeloupe décapité

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

1 février 2013

PETIT BRAQUET

Pas de candidature valable donc pas d'élections. Le comité cycliste de la Guadeloupe a défrayé la chronique. L'affaire ayant même été portée au tribunal. Le différend oppose le président sortant Bernard Chaulet qui veut rempiler et Philibert Mouëza qui brigue la place. Décryptage.

Le sport cycliste occupe depuis longtemps une place importante dans le cœur des Guadeloupéens. Et même ceux qui n'y comprennent pas grand-chose et ne s'y intéressent pas particulièrement deviennent de chauds supporters quand vient l'heure du tour cycliste de Guadeloupe. Cette réalité établie, on ne pouvait imaginer que la direction du comité cycliste de la Guadeloupe puisse susciter une telle passion au point de générer coups bas, crocs-en-jambe et invectives de toutes sortes et occuper aussi longtemps les médias. L'affaire commence lors des dépôts de candidatures pour la présidence du comité cycliste. C'est la première passe d'armes. Les règles un peu baroques du renouvellement des instances dirigeantes même si elles ont le mérite d'exister permettent les tentatives d'entourloupe et autres manigances pour essayer d'écartier les concurrents. Le comité est renouvelé tous les 4 ans et il y a appel à candidature 45 jours avant l'élection. Les candidats doivent déposer leur liste 15 jours avant la date de l'élection et cette liste est affichée. Les choses se corsent un peu plus puisque sur chaque liste il faut des représentants d'un certain nombre de collèges, il faut de surcroît un médecin et des techniciens et certains collèges doivent occuper les avants postes de la liste. Bref, des subtilités qui le moment venu seront utilisées par les uns et les autres. Les choses auraient pu continuer ainsi sans heurts. Sauf que cette année, deux candidats s'opposent à Bernard Chaulet : Philibert Mouëza qui semble avoir bien préparé son affaire et le coureur cycliste Frédéric Théobald derrière qui beaucoup voient l'ombre

de Henri Yacou. Premier round donc, dépôt des candidatures. Les deux challengers déposent leurs listes, mais elles sont toutes deux invalidées par une commission ad hoc, au motif qu'elles ne respectent pas toutes les subtilités évoquées plus haut. A savoir tous les collèges ne sont représentés ou encore certains membres de la liste sont mal positionnés. Bref, selon la commission ad hoc dont on ne sait pas vraiment par qui elle est composée une seule liste est valable, c'est celle de Bernard Chaulet. Mais le retour de bâton sera terrible. Philibert Mouëza attaque à son tour la validité de la liste de Bernard Chaulet. Et il attaque carrément au bazooka. Et c'est en référé devant le tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre qu'il porte l'affaire. Le juge des référés va invalider aussi la liste de Bernard Chalet au motif qu'elle n'était pas complète au 11 janvier à 17 heures date et heure de clôture du dépôt de candidature et que la liste où apparaissent des signatures nouvelles notamment celle de M. Carmasol et celle de Madame Francillette n'est de celle qui était affichée le 11 janvier. Mais ce qui apparaît grotesque c'est cette histoire de doigt de Bernard Chalet photographié à l'endroit où devait être apposée la signature de M. Carmasol. Photo prise par Philibert Mouëza, une demi-heure avant le dépôt de la liste de Bernard Chalet qui pour cacher l'absence de signature aurait mis son doigt. Philibert Mouëza a fait expertiser la photo par un graphologue. Bref, on se croirait dans un épisode de Tintin et Milou interprété par des gamins de 12 ans. Résultats : plus aucune liste de valable. Plus d'élection et une assemblée générale qui vire à une opération rapiéçage. Autant dire qu'au royaume du petit monde cycliste guadeloupéen ça ne tourne plus très rond ! Mais ce n'est là que le premier épisode d'une histoire qui est loin d'avoir trouvé son épilogue.

Sylvain Pigeau - CRCG -
www.guadeloupecyclisme.com

Qui vote ?

Ce sont les clubs par le biais de leur président ou tout membre dûment mandaté par le club qui vote. Mais tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Les clubs qui disposent d'un plus grand nombre de licenciés détiennent plusieurs bulletins de vote. Il existe une cinquantaine de clubs. Mais le nombre de votants est bien supérieur à ce chiffre. Il reste aux candidats deux mois et demi pour convaincre les clubs. Espérons qu'ils auront aussi à cœur de présenter un programme cohérent pour le cyclisme guadeloupéen et une politique d'assainissement des comptes.

TRICYCLE

Un triumvirat pour organiser les élections

Que pouvait-il sortir de l'Assemblée générale du comité cycliste qui s'est tout de même tenu ? D'abord c'est sûr, il n'était pas question d'élection. Les différents rapports, activité, moral et financier ont été présentés. L'assemblée a entériné le rapport d'activité, le rapport moral mais a rejeté le rapport financier. Certains présidents de clubs déplorant le manque d'informations dans les documents comptables distribués. Mais la préoccupation principale surtout pour Michel Berjat représentant de la FFC a été de trouver une solution pour préparer de nouvelles élections. L'assemblée a accepté la proposition de constituer un triumvirat avec trois présidents de club Michel Rinçon CSCA, Philibert Badlou AS Police, Yves Nimias UVN. Mais c'est sur le délai de la mission de cette équipe que la discussion a porté. De fait, le commissaire a indiqué que l'équipe ne pouvait pas être nommée pour moins de 45 jours. Mais s'il avait fixé un minima il n'avait pas fixé de limite maximale à la durée de la mission. Cette première motion a été rejetée par l'assemblée. Contrairement à ce qui a été dit ou écrit, la deuxième motion qui elle a été validée par 93 Voix contre 9 et deux abstentions est différente de la première puisqu'elle fixe un délai pour la mission. La date du 1er avril avait été retenue. Cela n'a pas empêché Philibert Badlou d'annoncer la date du 21 avril sur les ondes de RCI. Quel est l'enjeu de cette bataille autour du délai de la mission ? Qui a intérêt à faire durer les choses ? Faut-il du temps pour convaincre les présidents de club ? Toujours est-il que l'équipe aux manettes devra organiser les prochaines élections au 21 avril prochain. Ce ne sera pas une partie de plaisir pour ceux qui vont emporter le morceau. Ils auront tout juste trois mois pour préparer le tour de la Guadeloupe. Ce n'est pas gagné !

PETIT BRAQUET

Le comité cycliste de Guadeloupe menacé d'être mis sous tutelle

La crise qui secoue le comité cycliste de la Guadeloupe ne porte pas seulement sur la gouvernance. Au niveau des comptes, ce n'est guère

mieux. La FFC avait récemment adressé au comité cycliste de Guadeloupe un sévère rappel à l'ordre et avait menacé de le placer sous tutelle.

Sylvain Pigeau - CRCG -
www.guadeloupecyclisme.com

Les comptes présentés par l'équipe dirigeante du comité cycliste lors de l'Assemblée générale interpellent à deux titres. D'abord, les documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée générale sont d'un laconisme consternant. Une feuille créances qui affiche 948 000 euros mais aucun détail sur ces créances et deux autres feuilles dépenses sans plus de détail sinon une ligne dettes fournisseurs, une autres dettes diverses et une autre dettes sociales avec des montants. C'est d'autant plus ennuyeux que la fédération française de cyclisme n'a pas cessé de rappeler à l'ordre le comité cycliste qui cela dit en passant n'est pas le seul comité dans cette situation. La Martinique, la Corse, l'Auvergne, l'île

de France sont régulièrement rappelés à l'ordre mais tout de même. D'autant que dans son organe officiel la France cycliste datée de décembre 2012/janvier 2013, il est clairement dit page 32 que de toutes ces régions, seule la Guadeloupe présente une situation réellement inquiétante. Et la fédération indique qu'elle n'a reçu aucune réponse quant à la transmission de la situation comptable du comité régional certifié par le commissaire aux comptes. Dans cette communication un coin du voile est levé sur les raisons de la dette. Ce sont les clubs eux-mêmes qui doivent au comité et qui ne paient pas. David Lappartient, le président de la fédération cycliste propose lui-même une procédure qui sera actée par un vote à l'unanimité.

1° saisie officielle du commissaire aux comptes.

2° délibération de l'assemblée générale sur un projet de règlement de la dette élaboré préalablement entre le comité régional et la fédération, en la présence d'un représentant du bureau la FFC. Et dans l'hypothèse où le comité ne s'exécutait pas, le conseil d'administration proposerait la mise sous tutelle du comité cycliste de la Guadeloupe. Par conséquent, le feu de toute façon couvait. Il est clair que le ver était déjà dans le fruit. Mais finalement le délégué de la FFC Michet Berjat dépêché sur place aura été obligé de prendre à bras-le-corps un autre problème encore plus grave : la vacance des instances dirigeantes du cyclisme guadeloupéen.